

COLLECTE COQUILLAGES DANS LES DÉCHETTERIES

Du lundi 20 octobre 2025
au samedi 31 janvier 2026

Le service déchets de Mayenne Communauté organise la collecte des coquillages pour les fêtes de fin d'année. Ils seront broyés et valorisés en compostage localement sur la plateforme de l'entreprise EVA à Martigné-sur-Mayenne



Dans toutes les déchetteries

Collecte dans les espaces dédiés dans chacune des déchetteries de Mayenne Communauté.



Coquillages uniquement

Types de coquillages acceptés : huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques, bulots, bigorneaux, palourdes, coques et praires.



En vrac dans le contenant

Les coquillages doivent être déposés en vrac, sans conditionnement et sans rince-doigts, directement dans le contenant en déchetterie.



ATTENTION

- ❌ Interdit aux crustacés (crevettes, homards, crabes...)
- ❌ Interdit aux poissons
- ❌ Aucun autre type de déchets, même compostables.
- ❌ Interdit de déposer en sac ou dans tout autre contenant.
- ❌ Ne pas mettre les rince-doigts pour ne pas polluer le compost.

